PIÈCES AUTO POUR LES PROS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €
R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z
FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud
34120 PEZENAS
Tél. : 04 20 100 200
Fax : 04 26 99 58 18
www.a3pro.fr

GARAGE AUTO DVS
36 A AVENUE DE L ESPINOUSE
34600 HEREPIAN

FACTURE du : 14/04/2023
L.C.R. Echéance le : 31/05/2023
Magasinier : GARCIA FRANCK

TVA : FR12902550565

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
3919745	0165285			Zone Expedition : 03			4446968

Désignation	N° Pièce	Quantité ou temps	CT	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 4446968 DU 14/04/2023 **							
VF3CC9HD8ET167092							
COMMENTAIRE R.A. : VF3CC9HD8ET167092							
BOITE DE DEGAZAGE D'EAU	9800777280 C2EB08	1,00	4	28,49	11,00	25,36	25,36
MOTEUR							
BOUCHON SOUPAPE PRESS	1306J5 C2HB03	1,00	4	6,41	11,00	5,70	5,70
DEPRESS							
------- SOUS-TOTAL PIECES -------- 31,06							
INFORMATION :							
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS							
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIT LA							
RECEPTION DE VOS COLIS							
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE							

Total hors taxe		Montants T.V.A. acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration			Total T.T.C
PI : 31,06		(4) 20,000			
MO : 0,00	**31,06**	31,06			**37,27**
DIV : 0,00		6,21			

Coupon à joindre à votre règlement		
N° Document	N° Client	N° Commande
3919745	0165285	4446968
Echéance le :	31/05/2023	
14/04/2023		37,27

MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : *Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L.441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêts légal en vigueur à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L. 624-16 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.